



Conseil Municipal du 5 décembre 2025

Présents : Mme BONARDOT Françoise, Mme. DEGIOANNI Justine, M. DEGIOANNI Léopold, M. DUGUÉ Christian, Mme DYON Pascale, Mme KELLER Geneviève

Excusées : /

Absente : Mme HORBATIUK Marie

La séance est ouverte à 20h35 sous la présidence de M. Christian DUGUÉ, Maire.

A été nommée comme secrétaire de séance : Françoise BONARDOT

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de Balisage du GR¹
- Investissements 2026

Le conseil donne son accord et autorise l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du 19 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1 Dommages voiries

Début août 2025, Madame Géraldine DETTLING et Monsieur Benjamin CONDÉ, qui circulaient avec leur véhicule sur la VC1, ont vu le pneu avant-droit de leur véhicule endommagé par le passage dans un nid de poule.

Après constations faites, il s'est avéré que le panneau signalant ce nid de poule avait disparu.

Le montant déclaré des sinistres s'élève respectivement à 331,62 € et 420 €.

Après avis de l'agent d'assurance, Monsieur le Maire propose de dédommager Madame Géraldine DETTLING et Monsieur Benjamin CONDÉ à hauteur des dépenses réalisées et de prendre en charge la partie non indemnisée par l'assurance responsabilité civile (franchise globalisée 587,30 €).

Monsieur le Maire dit que les crédits nécessaires seront inscrits sur l'exercice 2025 au compte 60632.

Unanimité

2 Décisions modificatives

2.1 Décision modificative n°2

Le Maire informe le Conseil, qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de procéder à une écriture d'ordre relative au dégrèvement de la taxe d'habitation. Pour rappel, ces écritures comptables ne consistent qu'à modifier l'article de l'opération et s'opèrent par le biais de décisions modificatives :

Section de fonctionnement :

¹ Sentier de « Grande Randonnée »

Dépenses : article 61521 : - 600 €
article 7391112 : 600 €

Unanimité

2.2 Décision modificative n°2

Le Maire informe le Conseil, qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de procéder à une écriture d'ordre relative à la régularisation des comptes provisoires. Pour rappel, ces écritures comptables ne consistent qu'à modifier l'article de l'opération et s'opèrent par le biais de décisions modificatives :

Section d'investissement

Dépenses : article 2116 : + 3828 €

article 3131 : + 3600 €

Recettes article 203 : + 7428 €

Unanimité

3 Convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de Balisage du GR

Vu le projet du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Saône-et-Loire (CDRPSL) relatif au programme de mise en cohérence des itinéraires GR® et GR® de Pays à travers un toilettage du réseau actuel des GR® et GR® de Pays, et plus particulièrement la redynamisation du GR® 76 ainsi que la suppression des lettres des GR 76 A.B.C et D.

Le projet de modernisation des GR® et GR® de Pays est présenté en détail à partir de la carte jointe en annexe.

Il propose de signer la convention avec le CDRPSL, autorisant le balisage ainsi que le passage sur le chemin de la commune selon l'itinéraire spécifié sur la carte, engageant la commune à le respecter, à assurer la libre circulation des randonneurs et à réaliser tout acte de maintenance et d'entretien de premier niveau, et l'obligeant à proposer au Conseil départemental l'inscription officielle au PDIPR du chemin concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la proposition de convention telle que présentée ;
 - autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le CDRPSL.

4 Investissements 2026

Le Maire expose que, concernant les nouvelles dépenses d'investissement à payer d'ici le vote du budget 2026, il convient de prendre une délibération qui autorise l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédents

Les crédits budgétaires d'investissement 2025 de la commune de Montceaux Ragny entrant dans le cadre de la délibération spéciale sont :

- Chapitre 20 : 2 585 €
 - Chapitre 21 : 110 350 €
 - Chapitre 23 : 0 €

Le montant qui peut être engagé, liquidé et mandaté dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent est de :

- 646 € au titre du chapitre 20
 - 27 587 € au titre du chapitre 21

Le conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser l'exécutif à engager les dépenses budgétaires 2026 dans les limites autorisées.

5 Questions Diverses

5.1 Vœux du maire

Le maire présentera ses vœux à la population le dimanche 11 janvier 2026 à 11 heures dans la salle communale.

5.2 Repas des aînés

Sur proposition des adjointes, un repas ouvert aux habitants sera organisé le dimanche 25 janvier 2026 et offert aux personnes de plus de 70 ans. Une invitation sera émise.

5.3 Chapelle

Madame Dyon demande où en est le problème des fuites sur le toit de la chapelle. La 1^{ère} adjointe informe le conseil que l'association TREMPLIN a à nouveau été relancée. L'association a prévu prochainement de voir le problème sur place avec le lavier qui intervient pour elle sur un autre chantier.

6 Points d'information

6.1 Chasse

Le bail de chasse a été signé le 24 octobre 2025 avec la société de chasse La Diane, représentée par Monsieur Willy BARBIER, son président.

6.2 Financement projet Restauration Maison Commune

Le maire informe le conseil qu'il a signé le 24 octobre 2025 la convention avec la Fondation du Patrimoine portant sur une subvention de 11 000 € résultant de la sélection du projet lors de la soirée Patrimoine à la Préfecture de Dijon le 5 juin dernier, pour sa qualité et l'engagement de la commune.

6.3 Réunions diverses

- a) 11 juin 2025 : présentation et tour de la commune avec Monsieur le sous-préfet de Chalon-sur-Saône (Présents : C. Dugué, F. Bonardot, L. Degioanni)
- b) 20 juin 2025 : Conférence d'intérêt militaire au Colisée à Chalon-sur-Saône (présent : C. Dugué)
- c) 24 juin : inauguration de la signalétique du réseau Massif Sud Bourgogne (*720 km de sentiers de randonnée, accessibles aussi bien à vélo, à cheval ou à pied*) au Mont-Saint-Vincent (présent : C. Dugué)
- d) 2 juillet 2025 : réunion Procureur de Chalon- Maires à Champforgeuil (présent : C. Dugué)
- e) 4 septembre 2025 : cérémonie du 4 septembre au monument SAS de Ruffey et à Corlay (présent C. Dugué)
- f) 8 septembre : inauguration Espace Enfance Jeunesse à Sennecey-le-Grand (présent C. Dugué)
- g) 12 septembre 2026 : inauguration de la station d'épuration de Gigny-sur-Saône (présent C. Dugué)
- h) 23 septembre 2025 : conférences des maires de la CCESG² (présent C. Dugué)
- i) 4 octobre 2025 : assemblée générale des maires ruraux de S&L à Verdun-Ciel (présent C. Dugué)
- j) 10 et 24 octobre à Laives : ateliers Schéma Directeur Cyclable intégrant les volets «utilitaire» et «tourisme/loisir» de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne (présents : F. Bonardot et C. Dugué)
- k) 6 novembre 2025 : atelier de co-construction pour une gestion équilibrée des ressources et des usages de l'eau, à Mâcon (présent C. Dugué)
- l) 7 novembre : assemblée générale des maires de S&L à Charolles (présent C. Dugué)

La séance est levée à 21h35.

² Communauté de Communes Entre-Saône-et-Grosne

Liste des délibérations :

22-2025 DOMMAGES VOIRIE
23-2025 DECISION MODIFICATIVE 2
24-2025 DECISION MODIFICATIVE 3
25-2025 CONVENTION SENTIER GR
26-2025 INVESTISSEMENTS 2026

Plan général de la modification du GR® 76 et du GR® de Pays Tour du Clunisois

